



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-six le 20 mars à 19h15
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 19 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 16/03/2026

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Sébastien GAGNE, Myriam SAGNARD, Roland SEUX, Valérie GAGNE, Gilles AUDRAS, Rachel MORELL, Stéphane MAURIN, Anne-Marie TORE, Nicolas REYMOND, Maribel VALETTE, Alexis LHOSTE, Nathalie MICHEL, Christian GIRARD, Violaine MIRMAND, Sophie PREYNAT, Nicolas PASTRE.

Secrétaire de séance : Sophie PREYNAT

OBJET : Désignation des membres du Conseil d'administration du CCAS

Le Conseil municipal de la commune de BLAVOZY,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L123-6 et R123-7 et suivants,

Considérant le renouvellement du Conseil municipal à l'issue des élections municipales de mars 2026,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal présidé de droit par le maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,

Considérant que ce conseil d'administration comprend en nombre égal des membres élus en son sein et des membres nommés par le maire,

Après en avoir délibéré,

- **FIXE**, le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à **12 membres**, répartis comme suit :
 - 6 membres élus au sein du Conseil municipal
 - 6 membres nommés par le maire
- **DESIGNE**, en qualité de membres du Conseil municipal siégeant au CCAS :
 - Laetitia PRADINES
 - Anne-Marie TORE
 - Maribel VALETTE
 - Valérie GAGNE
 - Nathalie MICHEL
 - Nicolas REYMOND
- **PRECISE**, que les membres nommés seront désignés ultérieurement par arrêté du maire, conformément aux dispositions réglementaires.

Fait et délibéré le 20/03/2026
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
FRANCK PAILLON